

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

DATE : 10 septembre 2025

Heure : 18 h

Chers parents,

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale de parents qui aura lieu le mercredi 10 septembre au gymnase de l'école en soirée.

À l'ordre du jour :

- ⇒ Présentation du rapport annuel 2024-2025.
- ⇒ Élection des représentants au conseil d'établissement pour les mandats qui arrivent à échéance. Les mandats sont d'une durée de deux ans.
- ⇒ Élection, parmi les représentants au conseil d'établissement, d'un représentant au comité de parents, ainsi que d'un substitut.
- ⇒ Adoption du plan de lutte de l'école si possible

O.P.P.

- ⇒ Aussi, l'organisme de participation des parents (O.P.P.) vous présentera les réalisations de l'an dernier. Ce comité a pour mandat la promotion et l'organisation de la vie scolaire. Tous les parents peuvent s'y impliquer.

Quels sont les rôles des membres parents du conseil d'établissement?

- ⇒ Intervenir dans le meilleur intérêt de tous les élèves;
- ⇒ Être consulté par rapport à diverses politiques de la commission scolaire et à différentes décisions en lien avec la réussite éducative des élèves de l'école (projet éducatif, code de vie, plan de lutte contre l'intimidation, sorties éducatives, frais exigés aux parents, etc.).

Pourquoi siéger au conseil d'établissement de l'école?

- ⇒ Parce que la réussite éducative et le bien-être des élèves de l'école des Semailles sont au cœur de vos préoccupations;
- ⇒ Parce que les idées et les différents points de vue sont importants et enrichissent les décisions prises au conseil;
- ⇒ Parce que vous souhaitez travailler en concertation avec d'autres parents, des membres de l'équipe-école et la direction et avoir une vision d'ensemble.

Au plaisir de vous y retrouver !

Karine Lapierre